Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_010-DE

Caulnes	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 19 FÉVRIER 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 14 février 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 14 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET et Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire Hubert GUERIN, Conseiller municipal délégué David MAILLARD, Catherine REHEL, Dominique BRIAND, Marie GUILLOU, Marie-Hélène GRAFFIN, Marc PRIOL, Marilyne CHOUX, Tiphaine MEHEUST, Adrien BOUDET et Stéphanie YVERGNIAUX, Conseillers Municipaux
Etaient absents	Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES et Frédéric GASREL
Pouvoirs	Marylène BERHAULT donne pouvoir à Patricia BOUGAULT, Jean-Yves NOGUES donne pouvoir à Hubert GUERIN et Frédéric GASREL donne pouvoir à Dominique BRIAND

Secrétaire de séance : Adrien BOUDET

EDUCATION	N° DE L'ACTE : 2026-010
Objet : Modification des horaires du groupe scolaire La Fontaine Cariou et de la garderie à la rentrée 2026	

Vu l'avis de la commission affaires scolaires et périscolaires le 10/02/2026,

Vu l'avis du Conseil d'école lors de la réunion du 12/02/2026,

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que, depuis quelques années, la pause méridienne à l'école a augmenté d'1h30 à 2h00. Ce choix avait été rendu nécessaire par les effectifs de l'école et par la capacité d'accueil de l'ancien restaurant scolaire. A l'époque, plusieurs passages étaient nécessaires pour faire manger tous les enfants et il arrivait que des élèves arrivent en retard en classe.

Cette décision avait été prise avec l'accord de l'inspection académique.

Désormais, les effectifs de l'école ont diminué (242 élèves) et un nouveau restaurant scolaire a été livré, qui peut accueillir plus d'élèves en même temps (200 élèves). Le temps récréatif est suffisant pour les enfants. Le nombre d'élèves à besoin éducatif particulier a également augmenté (en particulier en 2026).

Dans l'organisation des temps du midi, les enfants peuvent être pris en charge dans différents groupes d'activité : sport, temps calmes au pôle enfance, lecture avec l'association Lire et faire lire, jeux libres dans la cour.

Depuis les vacances de la Toussaint 2025, il a été remonté par les agents des services périscolaires des difficultés lors de la pause méridienne (énervement, débordements, voire accidents entre les enfants...).

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_010-DE

De la fatigue et des difficultés de concentration ont également été constatées à la reprise des apprentissages l'après-midi par l'équipe enseignante.

Les enfants mangent sur un temps moyen de 30 min le midi et ont donc 1h30 de récréation.

L'éducation nationale préconise une pause méridienne de 1h30.

Pour diminuer la durée de la pause méridienne, dans l'intérêt des enfants, il convient de modifier les horaires d'école de 30 minutes le matin ou le soir et de modifier les horaires de la garderie pour les ajuster aux horaires de l'école.

Le sujet a été présenté lors de la réunion du Conseil d'école du 6 novembre 2025. Les représentants des parents d'élèves ont demandé à la Mairie de réaliser un sondage auprès des parents d'élèves afin de connaitre leurs préférences.

Un sondage a été lancé en début d'année, auquel 239 parents ont participé.

La majorité des parents (44 %) ont voté pour les horaires d'école de 8h30 à 16h00, c'est-à-dire de finir l'école plus tôt.

Cette solution permet aussi de proposer le soutien scolaire de 16h à 16h30 par les enseignants.

Afin de prendre en compte l'évolution des horaires de la garderie, il convient également d'adapter la grille tarifaire de la manière suivante :

Tarifs actuels		Tarifs au 01/09/2026	
Matin	1,54 €	Matin	1,54 €
Soir jusqu'à 18h00	2,76 €	Soit jusqu'à 17h00	1,38 €
		Soir de 17h01 à 18h00	1,38 €
Soir de 18h01 à 19h00	3,44 €	Soir de 18h01 à 19h00	3,44 €
Matin + soir jusqu'à 18h00	3,17 €	Matin + soir jusqu'à 17h00	2,52 €
Matin + soir de 18h01 à 19h00	4,02 €	Matin + soir de 17h01 à 18h00	3,17 €
		Matin + soir de 18h01 à 19h00	4,02 €

Pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au groupe scolaire de Caulnes, la garderie est gratuite pour le 3ème enfant et les enfants suivants.

Lors de la réunion du 12 février 2026, le Conseil d'école a voté en faveur de la modification des horaires du groupe scolaire La Fontaine Cariou et des horaires de la garderie à la rentrée 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **VALIDE le changement des horaires du groupe scolaire La Fontaine Cariou et de la garderie à la rentrée 2026,**
- **MODIFIE la grille tarifaire de la garderie comme indiqué ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait à Caulnes le 7 mars 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

MAIRIE de CAULNES 22350